

A. CANDIDATS À LA PROFESSION

DEMANDE DE PERMIS *	TARIF taxes incluses
Titulaires d'un diplôme en génie de type 1 ou 3	143,72 \$
Titulaires d'un diplôme en génie de type 2 ou 4	546,13 \$
Titulaires d'un diplôme d'ingénieur de type 5	845,07 \$
Titulaires d'un diplôme de type 6	3 633,21 \$
Réouverture de dossier :	
• après expiration du délai de 2 ans à compter de la fermeture du dossier	100 % des frais de demande de permis
• à l'intérieur du délai de 2 ans à compter de la fermeture du dossier	50 % des frais de demande de permis
Titulaire d'un permis d'exercer le génie d'une autre association canadienne	546,13 \$
EXAMENS D'ADMISSION (pour chaque examen)	
Inscription à un examen d'admission ou reprise d'un examen d'admission	293,19 \$
Révision d'examen d'admission ou révision de dossier	183,96 \$

B. NOUVEAUX INGÉNIEURS JUNIORS

JUNIORAT	
Ingénieur junior ⁽¹⁾	427,98 \$
EXAMEN PROFESSIONNEL	
Frais d'examen (après l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'inscription au tableau)	212,70 \$
Reprise d'examen	212,70 \$
Révision d'examen	183,96 \$
EXPÉRIENCE EN GÉNIE	
Reconnaissance de l'expérience (après l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de l'inscription au tableau)	149,47 \$

⁽¹⁾ Le tarif inclut l'inscription, l'examen professionnel et la reconnaissance de l'expérience (362,17 \$ t.t.c.), le financement de l'Office des professions du Québec (22,45 \$ non taxable), l'assurance responsabilité professionnelle (13,24 \$ non taxable) et la cotisation spéciale pour la valorisation de la profession (30,12 \$ t.t.c.).

* TYPES DE DIPLÔME

- 1) Diplôme québécois en génie reconnu ou agréé
- 2) Diplôme canadien de baccalauréat en génie d'une province autre que le Québec et agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie
- 3) Diplôme français d'ingénieur visé par l'Entente avec la Commission des Titres d'Ingénieur
- 4) Diplôme en génie faisant l'objet d'une entente en vertu de l'Accord de Washington
- 5) Diplôme d'ingénieur non visé aux types 1) à 4) (sont exclus les diplômes dont le nombre d'années d'études est moindre que celui délivré dans le pays d'origine)
- 6) Diplôme de premier cycle en sciences pures ou appliquées, ou en technologie, d'un niveau équivalent à au moins un baccalauréat québécois ainsi que les diplômes d'ingénieurs non visés aux types 1) à 5)

MODALITÉS DE PAIEMENT

La totalité des frais est payable au moment du dépôt de la demande de permis pour les demandeurs possédant un diplôme des types 1 à 5. Les demandeurs possédant un diplôme hors génie (type 6) ont la possibilité de payer en deux versements : 75 % au moment du dépôt de la demande de permis et 25 % avant la présentation du dossier au Comité des examinateurs.

Les modes de paiement suivants sont acceptés :

- chèque ou mandat-poste émis au nom de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- carte de crédit Mastercard ou Visa
- carte de débit ou argent comptant aux bureaux de l'Ordre seulement

Les montants ci-dessus ne sont pas remboursables et sont sujets à modification.

C. INGÉNIEURS JUNIORS ET INGÉNIEURS STAGIAIRES INSCRITS AU TABLEAU AVANT LE 1^{ER} MAI 2009

EXAMEN PROFESSIONNEL	TARIF taxes incluses
Frais d'examen	212,70 \$
Reprise d'examen	212,70 \$
Révision d'examen	183,96 \$
EXPÉRIENCE EN GÉNIE	
Reconnaissance de l'expérience	149,47 \$

D. TITULAIRE D'UN PERMIS D'EXERCER LE GÉNIE D'UNE AUTRE ASSOCIATION CANADIENNE

DEMANDE DU PERMIS D'INGÉNIEUR (incluant parties 1 et 3 de l'examen professionnel)	546,13 \$
INSCRIPTION AU TABLEAU À TITRE D'INGÉNIEUR	68,99 \$
DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE	
Application et sceau	212,70 \$
Honoraires de permis	339,18 \$
	551,88 \$

E. INGÉNIEURS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA

DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE	
Application et sceau	212,70 \$
Honoraires de permis	1017,53 \$
	1230,23 \$

F. INGÉNIEURS SEULEMENT

ACHAT DU SCEAU PROFESSIONNEL	
Sceau en métal	149,47 \$
Sceau de bureau préencré	91,98 \$
Sceau de poche préencré	91,98 \$
Tampon en caoutchouc – 2 pouces	68,99 \$
Tampon en caoutchouc – 1 pouce	57,49 \$

G. TOUS LES MEMBRES : INGÉNIEURS, INGÉNIEURS JUNIORS ET INGÉNIEURS STAGIAIRES

PERMIS ET CARTE DE MEMBRE	
Demande de duplicata – carte de membre	11,50 \$
Demande de duplicata – permis	34,49 \$

Les montants ci-dessus ne sont pas remboursables et sont sujets à modification.